

# 1 - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (METROPOLE)

Depuis 1er janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence assure la maîtrise d'ouvrage du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement sur l'ensemble de son territoire qui compte 92 communes et une population de 1,9 millions d'habitants.

## I / EAU POTABLE

La production et la distribution de l'eau potable sont assurées par :  
34 délégations de service public,  
3 régies et 1 Société Publique Locale (SPL)

Plus de 80% de la population de la Métropole est alimentée par des eaux superficielles, principalement issues de la Durance. Les principales ressources d'alimentation en eau sont le Canal de Marseille (canal EDF de la vallée de la Durance) et le Canal de Provence (eau du Verdon). L'alimentation en eau s'effectue également par des ressources souterraines : sources et forages.

En 2019, la production de 158,5 millions de m<sup>3</sup> a été assurée par 98 unités de traitement, dont 123 millions de m<sup>3</sup> facturés.

7 465 km de réseaux ont permis l'alimentation des 464 495 abonnés avec un rendement moyen de 83,77 % sur le Territoire (environ + 0,56 % par rapport à 2018).

D'après les 7 689 analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'Agence Régionale de Santé et les analyses réalisées par les gestionnaires dans le cadre de l'autosurveillance, les eaux distribuées sont **d'excellente qualité**. Elles sont conformes aux normes réglementaires fixées pour les paramètres mesurés.

### Principaux indicateurs de performance

Taux de conformité microbiologique : 99,93 %

Taux de conformité physico-chimique : 99,86 %

Rendement moyen du réseau : 83,77 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,76 %

Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années : 284 km

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 43 %

La Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé en 2019 **48 millions d'euros HT** d'études et de travaux d'investissement, pour des opérations de grands travaux, d'extension de réseaux et de sécurisation de l'alimentation en eau.

Les grands projets en cours ou programmés en 2020 sont les suivants :

Élaboration du schéma directeur métropolitain :

- Territoire Marseille Provence : Extension et renouvellement de réseaux ; Réhabilitation de génie civil ; Installation de bornes monétiques ; Motorisation de vannes sur réservoirs ; Extension et modernisation de l'usine de production des Giraudets (Les Pennes-Mirabeau) ; Sécurisation de la galerie de la Batarelle à Marseille.

- Territoire du Pays d'Aix : Renouvellement de réseaux ; Schéma directeur sur le périmètre de la Régie du Bassin Minier et du Garlaban ; Réhabilitation du réservoir des Pradeaux à Gréasque. Territoire du Pays Salonais : Extension et renouvellement de réseaux ; Réhabilitation des usines de potabilisation de Berrel'Étang et Rognac ; Diagnostics du génie civil des ouvrages d'eau potable ; Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Lamanon et Alleins.

- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile : Schéma directeur pour les communes de l'Étoile ; Renouvellement de réseaux ; Création d'un nouveau réservoir à Cadolive.

- Territoire Istres-Ouest Provence : non renseigné en raison de la cyberattaque menée contre la Métropole ;

- Territoire du Pays de Martigues : Maîtrises d'œuvre pour des travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux, Étude pour le renouvellement de l'adduction Fanfarigoule.

## **II / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurées par :  
37 délégations de service public,  
3 régies et 1 Société Publique Locale (SPL).

5285 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 390 358 abonnés.

En 2019, **103 millions de m3** d'eaux usées ont été traités dans 71 stations d'épuration.

Ces traitements ont généré 26 206 tonnes de matières sèches de boues, évacuées à 100 % dans des filières de valorisation conformes à la réglementation : 95,38 % vers des centres de compostage (compost normé), 3,76 % stockées en Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.), 0,53 % utilisé en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage, 0,31 % incinérées et 0,02% évacués vers des centres de compostage (compost non normé).

### **Principaux indicateurs de performance**

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées : 0,45 %  
Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années : 120 km  
Taux de conformité du réseau de collecte : 97 %  
Taux de conformité des équipements d'épuration : 99,15 %  
Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration : 99,40 %  
Taux de conformité de la performance des équipements d'épuration : 95,84 %  
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 92 points (sur une échelle de 0 à 120)

La Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé en 2019 **31 millions d'euros** HT d'études et de travaux d'investissement, pour des opérations de grands travaux et d'extension de réseaux.

Les grands projets en cours ou programmés en 2020 sont les suivants :

Élaboration du schéma directeur métropolitain :

- Territoire Marseille Provence : Réhabilitation et extension de réseau ; Poursuite des études et travaux de modernisation du réseau unitaire de Marseille ; Lutte contre la production d'hydrogène sulfuré sur le réseau unitaire de Marseille.
- Territoire du Pays d'Aix : Réhabilitation et extension de réseaux ; Schéma directeur de la commune du Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue.
- Territoire du Pays Salonais : Réhabilitation et extension de réseaux ; Construction de la nouvelle station d'épuration de La Fare-les-Oliviers et extension de la station d'épuration de Sénas ; Finalisation des schémas directeurs de Charleval et Salonde-Provence.
- Territoire d'Aubagne et de l'Étoile : Réhabilitation de réseaux ; Renouvellement et création d'ouvrages.
- Territoire Istres-Ouest Provence : Réhabilitation et extension de réseaux.
- Territoire du Pays de Martigues : Réhabilitation de réseaux ; Étude pour un bassin d'orage en entrée de station d'épuration ; Poste de relevage de la Zac de l'Hôtel de Ville.

## **III / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Les missions des Services Publics de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (périodicité variable en fonction des territoires, de 4 à 10 ans) ;
- Conseil aux usagers.

Le nombre d'habitants concerné par l'assainissement non collectif est estimé à 161 243 habitants.

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est **de 62 %**.

Plus de 4000 contrôles sont effectués chaque année.

## **IV / LE PRIX DE L'EAU**

Sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup> au tarif ordinaire, les prix de l'eau au 1er janvier 2020 sont de :

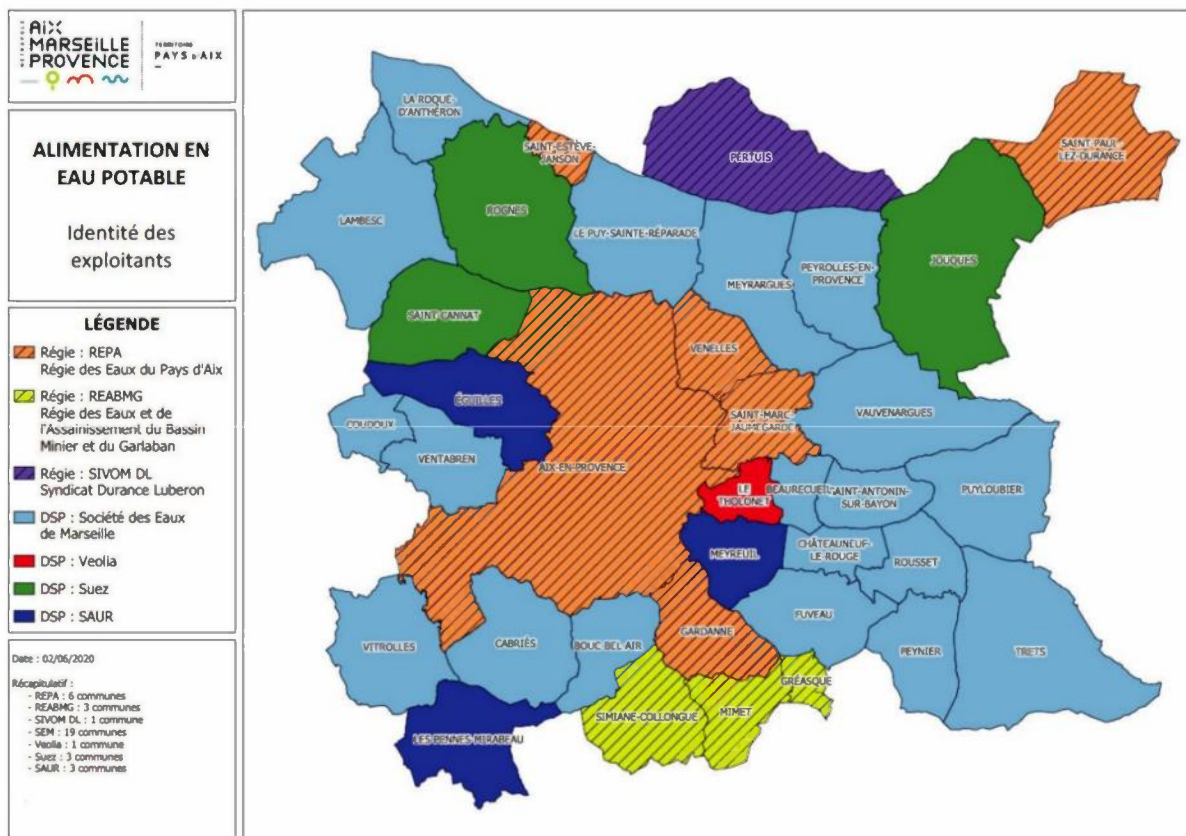
|                               | <b>Prix en €TTC/m<sup>3</sup></b>                       | <b>Prix en €TTC/m<sup>3</sup></b>                       |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>Territoire</b>             | Distribution de l'eau                                   | Collecte et traitement des eaux usées                   |
| Marseille Provence            | Variable en fonction des secteurs de 0,86 à 2,12        | Variable en fonction des secteurs de 1,20 à 1,71        |
| Pays d'Aix                    | Variable en fonction des secteurs de 1,38 à 2,86        | Variable en fonction des secteurs de 0,90 à 2,71        |
| Pays Salonais                 | 2,20                                                    | 1,09                                                    |
| Pays d'Aubagne et de l'Etoile | Variable en fonction des secteurs de 1,48 à 2,99        | Variable en fonction des secteurs de 1,60 à 2,28        |
| Istres-Ouest Provence         | Variable en fonction des secteurs de 1,54 à 1,74        | Variable en fonction des secteurs de 2,39 à 3,46        |
| Pays de Martigues             | 1,70                                                    | 1,29                                                    |
| <b>TOTAL Métropole</b>        | <b>Variable en fonction des secteurs de 0,86 à 2,99</b> | <b>Variable en fonction des secteurs de 0,90 à 3,46</b> |

## **2 - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (TERRITOIRE DU PAYS D'AIX)**

Depuis le 1er janvier 2018, le Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-MarseilleProvence assure la maîtrise d'ouvrage du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement sur l'ensemble de son territoire qui compte 36 communes et une population de 387 889 habitants.

### **I / EAU POTABLE**

La production et la distribution de l'eau potable sont déléguées à des sociétés privées ou gérées en régie selon la répartition indiquée dans la carte ci-après.



Les principales ressources d'alimentation en eau sont la Durance et le Verdon, via le canal de Marseille et le canal de Provence.

On compte aussi 12 captages dans des ressources souterraines en service, notamment dans la vallée de la Durance.

Des achats d'eau traitée du canal de Marseille (usine des Giraudets située sur la commune des Pennes Mirabeau) complètent l'approvisionnement.

En 2019, la production de 25 981 814 m<sup>3</sup> a été assurée par 43 stations de filtration (ressources superficielles) et 8 unités de potabilisation (ressources souterraines).

168 km de réseaux ont permis l'alimentation des 102 045 abonnés, avec un rendement moyen de 85,18 % sur le Territoire (+ 2,05 % par rapport à 2018).

En 2019, le volume d'eau potable facturé aux 102 045 abonnés a été de 22 820 261 m<sup>3</sup>.

D'après les 2 156 analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les délégataires et régies dans le cadre de l'autosurveillance, les eaux distribuées sur le territoire sont de très bonne qualité bactériologique.

Elles sont conformes aux normes réglementaires fixées pour les paramètres mesurés.

#### Principaux indicateurs de performance

Rendement moyen du réseau : 85,18 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,67 %

Linéaire de réseau renouvelé en 2019 : 10,5 km

Nombre de fuites réparées : 914

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 29 %

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 4,12 années hors régies

Le Territoire du Pays d'Aix a réalisé en 2019 environ 4,5 millions d'euros HT de travaux d'investissement, pour des opérations de grands travaux, génie civil ; extension, renouvellement et réhabilitation de réseaux.

Les dépenses d'investissement des délégataires s'élèvent à environ 0,6 million euros HT, pour les travaux d'extension, renouvellement et réhabilitation de réseaux, de sectorisation et d'équipements.

Les dépenses d'investissement de la Régie des Eaux du Pays d'Aix s'élèvent à environ 3,8 millions d'euros HT, pour les travaux d'extension, renouvellement et réhabilitation de réseaux, de sectorisation et d'équipements.

Les dépenses d'investissement de la Régie du Bassin Minier et du Garlaban s'élèvent à environ 1,7 million d'euros HT, pour les travaux d'extension, renouvellement et réhabilitation de réseaux, de sectorisation et d'équipements.

Les grands projets en cours ou programmés sont les suivants :

- Réhabilitation du réservoir des Pradeaux à Gréasque ;

- Etablissement d'un schéma directeur d'eau potable sur le périmètre de la Régie du Bassin Minier et du Garlaban.

## **II / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont déléguées à des sociétés privées ou gérées en régie selon la répartition indiquée dans la carte ci-après.

1 502 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 85 745 abonnés. En 2019, 22 millions de m3 d'eaux usées ont été traités dans 36 stations d'épuration. Ces traitements ont généré 6 674 tonnes de matières sèches de boues, évacuées dans des filières de valorisation conformes à la réglementation (98 % dans une filière de compostage normé et moins de 2 % en épandage).

Les effluents traités sont rejetés en majorité dans l'Arc et ses affluents. Les autres cours d'eaux dans lesquels il y a des rejets sont : la Touloubre, la Durance et la Cadière.

### **Principaux indicateurs de performance**

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées : 0,57 %

Linéaire de réseau renouvelé en 2019 : 9,2 km

Linéaire d'inspections télévisées réalisé : 50,2 km

Linéaire d'essais à la fumée réalisé : 22,5 km

Taux de conformité du réseau de collecte : 94,88 %

Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration : 100 %

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 61 points (sur une échelle de 0 à 120)

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 6,95 années hors régies.

Le Territoire du Pays d'Aix a réalisé en 2019 environ 6,2 millions d'euros HT de travaux d'investissement, pour des opérations de grands travaux, génie civil ; extension, renouvellement et réhabilitation de réseaux.

Les dépenses d'investissement des délégataires s'élèvent à environ 1,7 millions d'euros HT, pour les travaux de génie civil ; d'extension, renouvellement, mise en séparatif et réhabilitation de réseaux, ainsi que sur les équipements.

Les dépenses d'investissement de la Régie des Eaux du Pays d'Aix s'élèvent à environ 3,7 millions d'euros HT, pour les travaux de génie civil ; d'extension, renouvellement, mise en séparatif et réhabilitation de réseaux, ainsi que sur les équipements.

Les dépenses d'investissement de la Régie du Bassin Minier et du Garlaban s'élèvent à environ 0,2 million d'euros HT, pour les travaux de génie civil ; d'extension, renouvellement, mise en séparatif et réhabilitation de réseaux, ainsi que sur les équipements.

Les grands projets en cours ou programmés à court terme sont les suivants :

- Renouvellement de 400 ml du collecteur principal avenue d'Aix à Puyloubier ;
- Dernière tranche de l'opération de réhabilitation du réseau de Simiane-Collongue : 3 413 ml en chemisage et 230 ml en tranchée ouverte ;
- Extension de réseau rue du Grand Jas à La Roque d'Anthéron ;
- Etablissement d'un schéma directeur assainissement pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue.

### III / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien avec une fréquence de:
  - 10 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 Equivalent-Habitants ;
  - 5 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique supérieure à 20 Equivalent-Habitants ;
- Conseil aux usagers.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à :

- 24 100 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 400 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

| Type de contrôle                                 | Nombre réalisé en 2019 |
|--------------------------------------------------|------------------------|
| Examen préalable de conception                   | 338                    |
| Vérification de l'exécution                      | 287                    |
| Vérification du fonctionnement et de l'entretien | 1 675                  |

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 94 %.

Le budget du SPANC est équilibré par les redevances payées par les usagers qui se sont élevées à 490 746 euros en 2019 pour les missions obligatoires.

### IV / LE PRIX DE L'EAU

Sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup> au tarif ordinaire, le prix de l'eau moyen au tarif ordinaire en € TTC/m<sup>3</sup> au 1er janvier 2020, ainsi que l'évolution par rapport au prix de l'eau au 1er janvier 2019, est de :

- 3,46 €/m<sup>3</sup> sur la commune d'Aix-en-Provence ;
- 4,54 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Beaurecueil, soit une évolution de - 0,4 % ;
- 3,27 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Bouc-Bel-Air, soit une évolution de + 1,2 % ;
- 4,59 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Cabriès soit une évolution de + 2,2 % ;
- 3,55 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Châteauneuf-le-Rouge, soit une évolution de + 1,1 % ;
- 3,32 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Coudoux ;
- 4,54 €/m<sup>3</sup> sur la commune d'Eguilles, soit une évolution de - 6 % ;
- 3,88 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Fuveau ;
- 3,00 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Gardanne, soit une évolution de + 0,7 % ;
- 4,00 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Gréasque, soit une évolution de + 5,0 % ;
- 4,19 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Jouques, soit une évolution de - 0,7 % ;
- 4,56 €/m<sup>3</sup> sur la commune de La Roque-d'Anthéron ;

- 3,38 €/m3 sur la commune Le Puy-Sainte-Réparate, soit une évolution de + 0,9 % ;
- 4,04 €/m3 sur la commune Le Tholonet ;
- 3,25 €/m3 sur la commune Les Pennes-Mirabeau, soit une évolution de - 17 % ;
- 2,95 €/m3 sur la commune de Meyrargues, soit une évolution de + 1,4 % ;
- 3,50 €/m3 sur la commune de Meyreuil, soit une évolution de + 3,2 % ;
- 4,00 €/m3 sur la commune de Mimet, soit une évolution de + 5,0 % ;
- 4,99 €/m3 sur la commune de Pertuis, identique au tarif 2019 ;
- 3,61 €/m3 sur la commune de Peynier, soit une évolution de + 1,1 % ;
- 3,55 €/m3 sur la commune de Peyrolles, soit une évolution de + 0,3 % ;
- 3,60 €/m3 sur la commune de Puyloubier, soit une évolution de + 0,6 % ;
- 3,93 €/m3 sur la commune de Rognes ;
- 4,59 €/m3 sur la commune de Rousset ;
- 4,45 €/m3 sur la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon, soit une évolution de + 0,5 % ;
- 3,77 €/m3 sur la commune de Saint-Cannat, soit une évolution de + 0,3 % ;
- 3,00 €/m3 sur la commune de Saint-Estève-Janson, soit une évolution de + 1,0 % ;
- 3,46 €/m3 sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde ;
- 3,00 €/m3 sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance, soit une évolution de + 1,0 % ;
- 4,40 €/m3 sur la commune de Simiane-Collongue, soit une évolution de + 0,5 % ;
- 3,42 €/m3 sur la commune de Trets, soit une évolution de + 1,2 % ;
- 4,42 €/m3 sur la commune de Vauvenargues, soit une évolution de + 0,2 % ;
- 3,00 €/m3 sur la commune de Venelles, soit une évolution de + 1,0 % ;
- 3,29 €/m3 sur la commune de Ventabren, soit une évolution de + 0,3 % ;
- 2,87 €/m3 sur la commune de Vitrolles, soit une évolution de + 0,7 %.